

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DES SERVICES DE L'ETAT EN LOZERE

Recueil spécial n° 15/2018

Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Lozère

Publié le 09 mai 2018

ACCUEIL DU PUBLIC : rue du faubourg Montbel, Mende

Services administratifs : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

☐: Préfecture de la Lozère - BP 130 - 48005 MENDE CEDEX
Site internet : <u>www.lozere.gouv.fr</u>
☐: 04-66-49-60-00 - Télécopie : 04-66-49 60 60

SOMMAIRE

RECUEIL SPECIAL N° 15 /2018 du 09 mai 2018

Préfecture de la Lozère

ARRETE n° PREF-BCPPAT2018-129-0001 du 09 mai 2018 donnant mandat à Madame Sophie BOUDOT, directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations par intérim, pour représenter la préfète de la Lozère



PREFECTURE

Secrétariat général

ARRETE n° PREF-BCPPAT2018-129-0001 du 09 mai 2018 donnant mandat à Madame Sophie BOUDOT, directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations par intérim

La préfète de la Lozère officier de la Légion d'honneur officier de l'ordre national du Mérite

VU le code de l'environnement;

- VU le code de justice administrative et notamment ses articles R 431.10 et R 731.3;
- VU le décret du Président de la République en Conseil des ministres du 25 octobre 2017, portant nomination de Mme Christine WILS-MOREL, en qualité de préfète de la Lozère,
- VU l'arrêté de la préfète de la Lozère n° 2018-102-0001 du 12 avril 2018 chargeant Sophie BOUDOT des fonctions de directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Lozère par intérim
- VU l'arrêté de la préfète de la Lozère n° 2018-102-0002 du 12 avril 2018 portant délégation de signature à Mme Sophie BOUDOT directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Lozère par intérim;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture.

ARRÊTE

ARTICLE 1:

Mandat est donné à :

Mme Sophie BOUDOT, directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Lozère par intérim

pour représenter la préfète de la Lozère, à l'audience du tribunal administratif, de Nîmes, le 11 mai 2018, pour l'affaire n° 1602132-3 requête en annulation, présentée par M. Lionel LAVABRE dans laquelle la préfète est partie en qualité de représentante de l'État.

ARTICLE 2:

Le secrétaire général de la préfecture et la directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations par intérim sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

La préfète

Signé

Christine WILS-MOREL